

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKYLIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011015

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011015**
n°de gestion : **1989B01097**
n°SIREN : **349 900 480 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

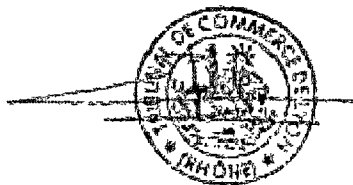
EKYLIS AUDIT - Société par actions simplifiée
11 rue Guilloud 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

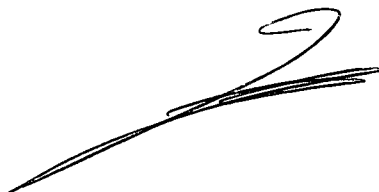


5028610

SAS EKY LIS AUDIT

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 085,25	3 085,25		
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres titres immobilisés				350,75
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	59 496,97	3 085,25	56 411,72	52 005,81
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	207 451,48	4 391,00	203 060,48	355 996,29
Fournisseurs débiteurs	85,00		85,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	57 294,77		57 294,77	30 136,88
Autres créances	291 127,13		291 127,13	14 775,07
<i>Divers</i>				
Disponibilités	124 034,92		124 034,92	148 244,11
Charges constatées d'avance	9 617,00		9 617,00	11 370,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	689 610,30	4 391,00	685 219,30	560 522,35
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	749 107,27	7 476,25	741 631,02	612 528,16

Pour copie
certifiée conforme



SAS EKYLIS AUDIT

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	5 228,00	4 592,00
Autres réserves	18 258,00	6 181,20
Résultat de l'exercice	34 674,94	12 712,80
TOTAL CAPITAUX PROPRES	158 610,94	123 936,00
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	17 283,00	13 563,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 283,00	13 563,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	5 163,65	969,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 661,81	175 452,63
Personnel	67 809,00	54 450,00
Organismes sociaux	66 306,60	71 503,91
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	76 487,02	92 764,02
Autres dettes fiscales et sociales	1 797,00	2 249,00
Dettes fiscales et sociales	212 399,62	220 966,93
Autres dettes	27 012,00	5 640,00
Produits constatés d'avance	6 500,00	72 000,00
TOTAL DETTES	565 737,08	475 029,16
TOTAL PASSIF	741 631,02	612 528,16

SAS EKYLIS AUDIT

	31/08/17	31/08/16
PRODUITS		
Production vendue	873 116,95	841 278,91
Autres produits	2 944,78	8 668,00
Total	876 061,73	849 946,91
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	339 808,42	242 041,94
Total	339 808,42	242 041,94
MARGE SUR M/SES & MAT	536 253,31	607 904,97
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	6 631,36	7 986,16
Salaires et Traitements	361 216,15	417 640,01
Charges sociales	145 555,11	167 242,17
Amortissements et provisions	8 111,00	1 394,81
Autres charges		2 600,04
Total	521 513,62	596 863,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 739,69	11 041,78
Produits financiers		53,29
Résultat financier		53,29
RESULTAT COURANT	14 739,69	11 095,07
Produits exceptionnels	28 100,00	119,73
Charges exceptionnelles	350,75	17,00
Résultat exceptionnel	27 749,25	102,73
Impôts sur les bénéfices	7 814,00	-1 515,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 674,94	12 712,80

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 741 631 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 675 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

L'autorité des normes comptables recommande de constater, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Sur cet exercice nous avons procédé au reclassement du compte de CICE. Le CICE figurait antérieurement au crédit du compte 699. Il figure désormais au crédit du compte 649.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 774		10 689	3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	13 774		10 689	3 085
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	351		351	
– Prêts et autres immobilisations financières		4 757		4 757
Immobilisations financières	351	4 757	351	4 757
ACTIF IMMOBILISE	65 780	4 757	11 040	59 497

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 774		10 689	3 085
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 774		10 689	3 085
ACTIF IMMOBILISE	13 774		10 689	3 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 332 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	207 451	207 451	
Autres	348 507	348 507	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 617	9 617	
Total	570 332	565 575	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	15 240
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	28 100
Total	43 340

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 827	4 391	1 827	4 391
Total	1 827	4 391	1 827	4 391
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation		4 391	1 827	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	13 563	3 720			17 283
Total	13 563	3 720			17 283
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 720			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 565 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 662	314 662		
Dettes fiscales et sociales	212 400	212 400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 176	32 176		
Produits constatés d'avance	6 500	6 500		
Total	565 737	565 737		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	70			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 70 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	301 200
HONORAIRES (FNP)	4 140
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	24 009
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	43 800
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 044
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	20 150
TAXE FORMATION CAP	1 323
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	1 635
C.E.T. CAP	1 620
T V S CAP	177
CLIENTS – AVOIRS À ÉTABLIR	27 012
Total	436 110

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATIONS IMMOBILIÈRES CCA	2 378		
ASSURANCE CCA	1 841		
COTISATIONS CCA	5 398		
Total	9 617		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	6 500		
Total	6 500		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	864 442		864 442
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	8 675		8 675
TOTAL	873 117		873 117

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 375 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	351	
Produits des cessions d'éléments d'actif		28 100
TOTAL	351	28 100

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKY LIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKY LIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 17 283 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 17 283 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .

EKYLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450,00 €
Siège social : 11, Rue Guilloud - 69003 LYON
349 900 480 R.C.S. LYON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 FEVRIER 2018
EXERCICE CLOS AU 31 AOUT 2017

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 34 674,94 €, de la manière suivante :

A la réserve légale :	1 772,00 €
A titre de dividendes aux associés :	28 700,00 €
Le solde soit en intégralité au compte « autres réserves », soit :	4 202,94 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 129 910,94 €.

L'Assemblée Générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, décide de rappeler que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice clos le 31 août 2016 : NEANT

Exercice clos le 31 août 2015 : NEANT

Exercice clos le 31 août 2014 : 28 700,00 €, soit 10,00 € par titre,

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180,00 €
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 28 520,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés

Certifié conforme
La Présidente





Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
47-49 rue de la Bourse • 69002 LYON • tél. 04 72 77 51 28 • fax. 04 72 77 55 55

SAS EKYLLIS AUDIT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 août 2017

SAS EKYLIS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 100 450 €uros

11 Rue Guilloud
69442 LYON Cedex 03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2017

A l'assemblée générale de la société EKYLIS AUDIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EKYLIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le rattachement des produits de l'exercice
- La prise en compte du risque client

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Lyon, le 9 février 2018

Le Commissaire aux Comptes

Véronique RACCAH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. RACCAH', written over the printed name.

Annexe

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS EKYLLIS AUDIT

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	51 655,06		51 655,06	51 655,06
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 085,25	3 085,25		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				350,75
Autres immobilisations financières	4 756,66		4 756,66	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	59 496,97	3 085,25	56 411,72	52 005,81
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	207 451,48	4 391,00	203 060,48	355 996,29
Fournisseurs débiteurs	85,00		85,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	57 294,77		57 294,77	30 136,88
Autres créances	291 127,13		291 127,13	14 775,07
Divers				
Disponibilités	124 034,92		124 034,92	148 244,11
Charges constatées d'avance	9 617,00		9 617,00	11 370,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	689 610,30	4 391,00	685 219,30	560 522,35
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	749 107,27	7 476,25	741 631,02	612 528,16

SAS EKYLLIS AUDIT

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 450,00	100 450,00
Réserve légale	5 228,00	4 592,00
Autres réserves	18 258,00	6 181,20
Résultat de l'exercice	34 674,94	12 712,80
TOTAL CAPITAUX PROPRES	158 610,94	123 936,00
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	17 283,00	13 563,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 283,00	13 563,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	5 163,65	969,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 661,81	175 452,63
Personnel	67 809,00	54 450,00
Organismes sociaux	66 306,60	71 503,91
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	76 487,02	92 764,02
Autres dettes fiscales et sociales	1 797,00	2 249,00
Dettes fiscales et sociales	212 399,62	220 966,93
Autres dettes	27 012,00	5 640,00
Produits constatés d'avance	6 500,00	72 000,00
TOTAL DETTES	565 737,08	475 029,16
TOTAL PASSIF	741 631,02	612 528,16

SAS EKYLIS AUDIT

	31/08/17	31/08/16
PRODUITS		
Production vendue	873 116,95	841 278,91
Autres produits	2 944,78	8 668,00
Total	876 061,73	849 946,91
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	339 808,42	242 041,94
Total	339 808,42	242 041,94
MARGE SUR M/SES & MAT	536 253,31	607 904,97
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	6 631,36	7 986,16
Salaires et Traitements	361 216,15	417 640,01
Charges sociales	145 555,11	167 242,17
Amortissements et provisions	8 111,00	1 394,81
Autres charges		2 600,04
Total	521 513,62	596 863,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 739,69	11 041,78
Produits financiers		53,29
Résultat financier		53,29
RESULTAT COURANT	14 739,69	11 095,07
Produits exceptionnels	28 100,00	119,73
Charges exceptionnelles	350,75	17,00
Résultat exceptionnel	27 749,25	102,73
Impôts sur les bénéfices	7 814,00	-1 515,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 674,94	12 712,80

ANNEXE DES COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 741 631 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 675 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

L'autorité des normes comptables recommande de constater, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Sur cet exercice nous avons procédé au reclassement du compte de CICE. Le CICE figurait antérieurement au crédit du compte 699. Il figure désormais au crédit du compte 649.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 774		10 689	3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	13 774		10 689	3 085
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	351		351	
– Prêts et autres immobilisations financières		4 757		4 757
Immobilisations financières	351	4 757	351	4 757
ACTIF IMMOBILISE	65 780	4 757	11 040	59 497

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Audébit de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 774		10 689	3 085
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 774		10 689	3 085
ACTIF IMMOBILISE	13 774		10 689	3 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 332 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	207 451	207 451	
Autres	348 507	348 507	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 617	9 617	
Total	570 332	565 575	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	15 240
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	28 100
Total	43 340

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 827	4 391	1 827	4 391
Total	1 827	4 391	1 827	4 391
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		4 391	1 827	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	13 563	3 720			17 283
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	13 563	3 720			17 283
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 720			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 565 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 662	314 662		
Dettes fiscales et sociales	212 400	212 400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 176	32 176		
Produits constatés d'avance	6 500	6 500		
Total	565 737	565 737		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	70			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 70 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	301 200
HONORAIRES (FNP)	4 140
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	24 009
PERSONNEL COMPL. RÉMUN. À PAYER	43 800
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	11 044
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	20 150
TAXE FORMATION CAP	1 323
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	1 635
C.E.T. CAP	1 620
T V S CAP	177
CLIENTS – AVOIRS À ÉTABLIR	27 012
Total	436 110

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATIONS IMMOBILIÈRES CCA	2 378		
ASSURANCE CCA	1 841		
COTISATIONS CCA	5 398		
Total	9 617		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	6 500		
Total	6 500		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	864 442		864 442
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	8 675		8 675
TOTAL	873 117		873 117

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 375 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	351	
Produits des cessions d'éléments d'actif		28 100
TOTAL	351	28 100

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKY LIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKY LIS.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 17 283 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 17 283 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, .

SAS EKY LIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450 €uros
Siège social : 11, rue GUILLOUD
69442 LYON cedex 03

349 900 480 RCS LYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**
Exercice clos le 31 Août 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Lyon, le 9 février 2018

Véronique RACCAH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

